Document généré le 30 avr. 2025 02:55

Bulletin d'histoire politique

De l'inégalité d'accès au patrimoine politique ou les tribulations d'un chercheur aux archives nationales du Canada

Denis Monière

Volume 14, numéro 2, hiver 2006

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1054449ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1054449ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Monière, D. (2006). De l'inégalité d'accès au patrimoine politique ou les tribulations d'un chercheur aux archives nationales du Canada. *Bulletin d'histoire politique*, *14*(2), 263–265. https://doi.org/10.7202/1054449ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

De l'inégalité d'accès au patrimoine politique ou les tribulations d'un chercheur aux archives nationales du Canada

Denis Monière
Université de Montréal

Lorsque j'ai entrepris de constituer un corpus des discours des premiers ministres québécois et canadiens couvrant la période de 1960 à nos jours, je ne pensais pas amorcer une course à obstacles où les embûches se multiplieraient au fur et à mesure de mes démarches. Mon projet était d'effectuer une recherche sur le vocabulaire des premiers ministres et je devais pour cela rassembler les discours et les numériser pour les soumettre ensuite à l'analyse lexicographique.

Je me suis d'abord adressé à la bibliothèque du parlement du Canada qui disposait d'une collection de ces discours mais qui m'en refusa l'accès sous prétexte que cette bibliothèque n'était pas accessible au commun des mortels puisqu'elle était à l'usage exclusif des parlementaires.

On m'a alors renvoyé aux Archives nationales du Canada qui disposait de cette collection sur microfiches. J'ai donc contacté le service de référence qui confirma que je pouvais consulter cette collection sur place. Lorsque j'expliquai mon projet de numériser l'ensemble de ces discours, on me dit qu'il me faudrait obtenir un affranchissement des droits d'auteurs et que je devais m'adresser au service des droits d'auteurs de la couronne qui gère les œuvres du gouvernement du Canada. Même s'il me paraissait absurde de demander une libération de droits pour des discours publics qui à mon avis appartenaient au domaine public, j'ai donc entrepris les procédures bureaucratiques pour obtenir le droit de reproduire ces discours pour fins de recherche. Ayant demandé cette libération pour tous les discours de messieurs Trudeau et Mulroney, le fonctionnaire responsable du dossier me demanda d'établir la liste détaillée de tous ces discours. Cette formalité exigeait que je

me rende à Ottawa pour quelques jours afin de recenser tous les titres des discours. Comme je n'avais aucune subvention de recherche, j'ai décidé de laisser tomber la partie canadienne de ma recherche pour me concentrer sur les discours des premiers ministres québécois.

Pour réaliser le volet québécois, j'avais demandé au directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de me donner accès aux transcriptions des discours des premiers ministres. Je découvris qu'il y avait environ neuf mètres linéaires de textes. Il me proposa alors de faire faire la numérisation de tous ces discours par les services de la bibliothèque car il estimait que le rôle d'une bibliothèque moderne était de rendre ce patrimoine politique accessible le plus rapidement possible par Internet. La conservation sur support électronique assurait aussi la pérennité de ces documents. Et divine surprise, un mois plus tard, il me faisait parvenir les disquettes contenant tout le corpus québécois de 1960 à aujourd'hui. Je pouvais donc sans débourser un sou de ma poche procéder au traitement informatique de ce corpus et tenter de faire avancer les connaissances sur les styles discursifs des premiers ministres québécois.

Quelques mois plus tard, je recevais un courriel du service fédéral qui me disait avoir réexaminé ma demande et jugé qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir une libération de droits pour utiliser le matériel déposé aux archives. Je repris donc contact avec les archives pour demander de me faire parvenir les 300 microfiches par le prêt entre bibliothèques pour ne pas devoir payer les frais de séjour et de transport impliqués par une consultation sur place. Ce prêt m'aurait permis de réaliser la numérisation de l'ensemble du corpus.

Je croyais que ce service allait de soi dans un pays aussi vaste que le Canada et je voyais mal comment un chercheur de Vancouver ou de Saint-John (Terre-Neuve) pouvait payer tous les coûts du déplacement dans la capitale fédérale pour avoir accès aux archives. Il me semblait que dans un pays aussi respectueux de l'égalité des droits des citoyens, tous les Canadiens devraient avoir les mêmes opportunités d'utiliser un service public payé par les taxes des contribuables surtout lorsqu'il s'agit du patrimoine politique.

Malheureusement, j'ai du constater que les institutions fédérales ne sont pas au service des tous les Canadiens, car je reçus un refus catégorique de la part du service des références qui rejeta ma demande de prêt entre bibliothèques en me répondant qu'ils n'avaient que deux jeux de micro fiches : un pour la conservation et l'autre pour la consultation sur place. J'insistai et leur demandai de me faire ce prêt à titre exceptionnel et en échange je m'engageais à leur fournir gratuitement tous les discours numérisés de Trudeau et de Mulroney ce qui les rendrait par la suite accessibles à tous les Canadiens. On refusa ma généreuse proposition qui aurait contribué au rayonnement international de la pensée des premiers ministres canadiens en prétextant que ces

documents étaient soumis à la loi du droit d'auteur et qu'on ne pouvait les rendre accessibles. On me suggéra par ailleurs de contacter l'entreprise privée qui produisait les microfiches des documents gouvernementaux, soit Micromédia Pro Quest. Je m'informai auprès de cette entreprise installée à Toronto de la possibilité de faire acheter ces microfiches par mon université. On me répondit que ce produit n'était pas disponible.

Au lieu d'abandonner mon projet et de laisser Trudeau et consorts aux oubliettes de l'histoire, je décidai d'adapter ma stratégie de recherche aux circonstances et à mes faibles ressources financières. Ce faisant, je cédais à mon enthousiasme pour le développement des connaissances, mais tout de même pas au point de me ruiner pour assurer la diffusion mondiale des discours de Trudeau sur le Web. Je renonçai donc à l'idée de constituer un corpus exhaustif et décidai de me contenter d'une sélection de textes représentatifs. Pour cela, je dus tout de même faire le voyage à Ottawa pour sélectionner l'échantillon des textes. Sur place, j'ai beaucoup apprécié l'efficacité du personnel et les conditions de travail aux Archives nationales, ce qui m'a fait sentir encore plus cruellement l'inégalité foncière qui affecte les conditions de travail des chercheurs qui ne vivent pas à Ottawa et qui, dispersés d'un océan à l'autre, n'ont pas accès à ces ressources. Ma sélection de textes faite, je pus commander les photocopies des discours qui m'intéressaient à 40 sous la page et procéder à la numérisation. Je pouvais faire par le procédé des photocopies ce qu'on ne voulait pas que je fasse par le prêt des microfiches.

L'attitude bureaucratique des archives nationales et l'archaïsme des supports documentaires utilisés me forçaient à adopter une approche tronquée qui amoindrissait la validité de mon analyse des discours canadiens comparativement à celle de mon corpus québécois qui, lui, comprend tous les discours déposés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec et qui peuvent être consultés par tous les chercheurs du monde. Ces contraintes qui découlent de l'inégalité d'accès au patrimoine politique affectent certes le développement de la recherche sur les pratiques discursives, mais aussi la diffusion mondiale des discours des premiers ministres canadiens qui sont prisonniers des murs de la capitale canadienne.

Aujourd'hui, avec les technologies modernes, il n'y a plus de raisons que les chercheurs ou les citoyens des régions éloignées soient désavantagés par rapport à ceux qui habitent les centres politiques. La mise en ligne des documents politiques permettrait d'offrir le même service à tous les citoyens comme le Québec le fait déjà en offrant gratuitement au chercheur de Chicoutimi, de Vancouver ou d'ailleurs dans le monde la possibilité de lire de chez lui les discours de Jean Lesage ou de René Lévesque. Mais de Montréal ou de Moncton, il est encore impossible de lire les discours de Pierre Trudeau ou de Brian Mulroney.